Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 68 (1942)
Heft: 19

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

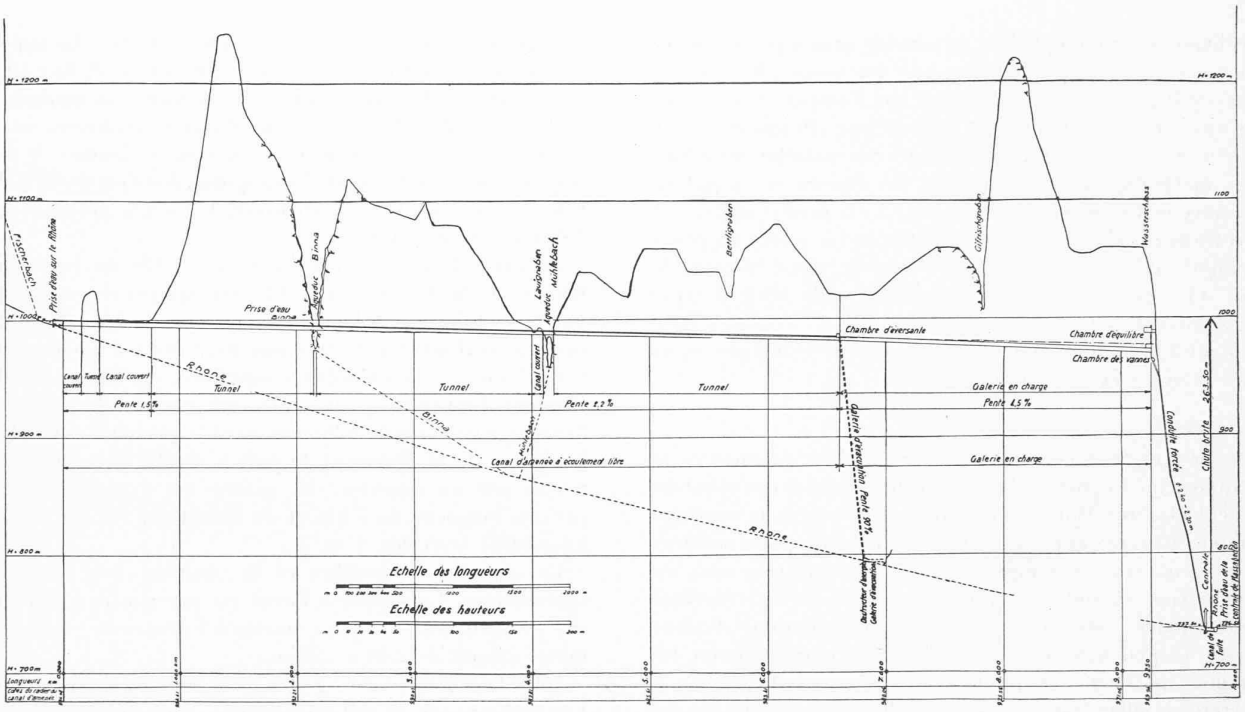

Fig. 2. — Profil en long de l'aménagement hydro-électrique de Mörel (Haut-Valais).
NB. Pour les pentes du canal d'amenée rectifier comme suit les chiffres ; 1.5‰ ; 2.2‰ ; 4.5‰.

de fuite restitue l'eau au Rhône au voisinage de l'usine, immédiatement à l'amont de la prise de l'usine de Massaboden des C. F. F. Un pont a été construit à cet endroit, pour relier la centrale avec la gare et le village de Mörel, situés sur la rive droite.

Les trois transformateurs de 9/65 kV mentionnés plus haut font partie de la station en plein air, située au sud du bâtiment de l'usine ; cette station comporte également tous les appareils de mesure, disjoncteurs et autres dispositifs de protection. Elle est aménagée de façon à pouvoir être adaptée à une tension de 150 kV sans interruption notable de l'exploitation.

Le transport de l'énergie au réseau de distribution de la fabrique d'aluminium de Chippis se fait provisoirement au moyen d'une ligne de 65 kV de 30 km de long entre Mörel et Tourtemagne. A l'exception de quelques rares pylônes de sectionnement, les supports sont en bois, à cause de la pénurie actuelle de fer. Dans ces conditions, il fallait diminuer le plus possible les sollicitations des mâts ; c'est pourquoi les trois conducteurs sont en aluminium pur, et les portées de la ligne modérées, entre 120 et 170 m.

Des trois chutes situées sur le Rhône au-dessus de Massaboden, l'usine de Mörel utilise le palier inférieur. Immédiatement à l'amont se trouve la chute de Reckingen-Fiesch (Ernen) de 300 m, et plus haut, celle de Gletsch-Oberwald de 400 m.

Concours pour la construction d'un immeuble du Crédit foncier vaudois, à Yverdon.

Extrait du rapport du jury.

Le jury chargé d'examiner les 11 projets remis dans les délais prescrits était composé de MM. Reymond, directeur du Crédit foncier, Cerez, administrateur, Van Dorrser et Brügger, architectes et C. Oyex, ingénieur.

Au premier tour d'élimination quatre projets ne présentant pas les qualités suffisantes sont écartés. Il est procédé ensuite à un examen détaillé portant sur les points suivants : les accès, la distribution, l'éclairage des différents locaux du rez-de-chaussée et des étages.

En définitive le jury attribue les rangs suivants aux 7 projets restant en présence : 1er rang, projet « Mercure » ; 2e rang, projet « Roc » ; 3e rang, projet « Everdon » ; 4e rang, projet « Jura I » ; 5e rang, projet « Thièle » ; 6e rang, projet « 4 sous » ; 7e rang, projet « Hermès ».

Le jury décide d'attribuer :

Un 1er prix de 1300 fr. au projet classé en 1er rang ; un 2e prix de 1000 fr. au projet classé en 2e rang ; un 3e prix de 700 fr. au projet classé en 3e rang.

L'ouverture des enveloppes donne le résultat suivant :

Premier rang : M. *Jacques Du Pasquier*, à Yverdon.
Deuxième rang : M. *René Dormond*, à Yverdon.
Troisième rang : M. *Antoine Merio*, à Yverdon.

Le jury constatant que MM. *Du Pasquier* et *Dormond* sont associés, leur bureau n'a droit, suivant les conditions du programme de concours, basé sur les Principes pour l'organisation des concours d'architectes, formulaire no 101 de la S. I. A., qu'à un seul prix ; le projet classé en 2e rang est ainsi écarté. Le projet classé au 3e rang passe au 2e et celui classé au 4e rang passe au 3e.

L'ouverture de l'enveloppe du projet classé en 4e rang donne le nom de M. *Robert Pilloud*, à Yverdon.

Le jury recommande l'exécution du projet classé en 1er rang.

Lausanne, 25 mai 1942.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DU CRÉDIT FONCIER VAUDOIS, A YVERDON

1er prix : projet « Mercure », M. *Jacques Du Pasquier*, architecte.

Jugement du jury :

Bon projet, bien étudié. Distribution des locaux de la Banque très judicieuse. Bureaux bien éclairés. Liaison pratique. — Etude de l'entrée et des escaliers peu poussée. — Emplacement des vestiaires et des W.-C. du rez-de-chaussée défavorable. — Distribution et orientation des appartements judicieuses. — Façade sobre et tranquille.

Bonne utilisation d'une surface bâtie minimum.

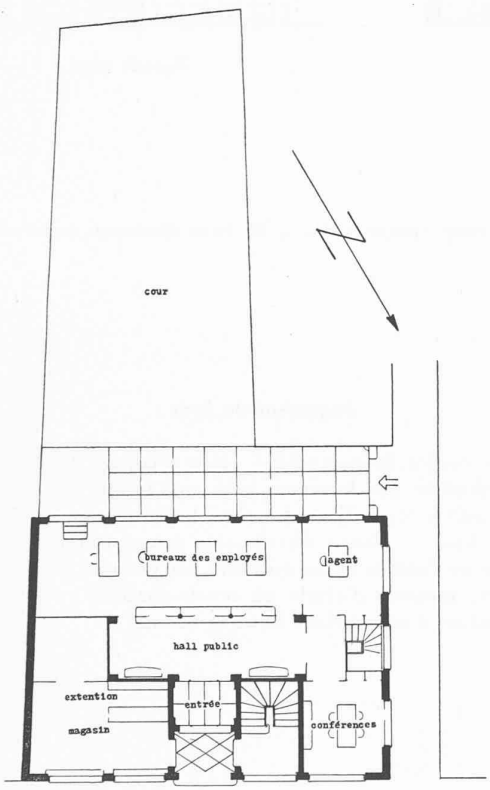

Plan du rez-de-chaussée.

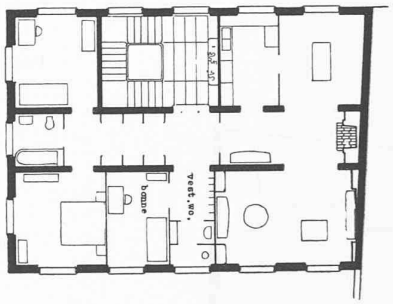

Plan du 1er étage.

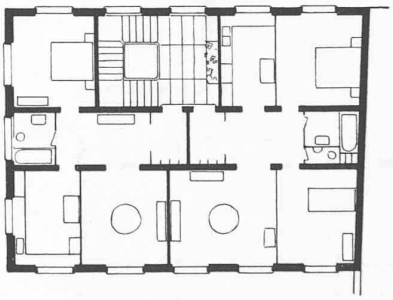

Plan du 2me étage.

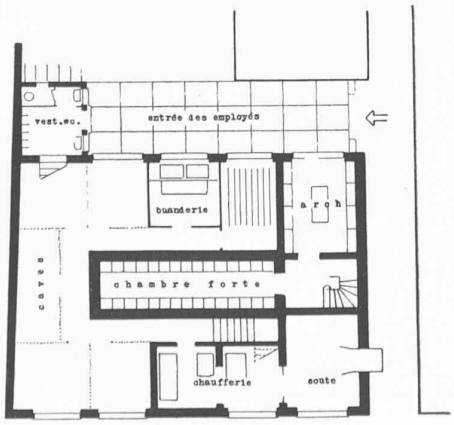

Plan du sous-sol.

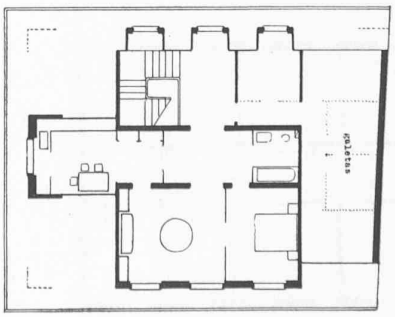

Plan du 3me étage.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DU CRÉDIT FONCIER VAUDOIS, A YVERDON

1er rang : projet « Mercure », M. *Jacques Du Pasquier*, architecte.

Façade sud.

Façade nord.

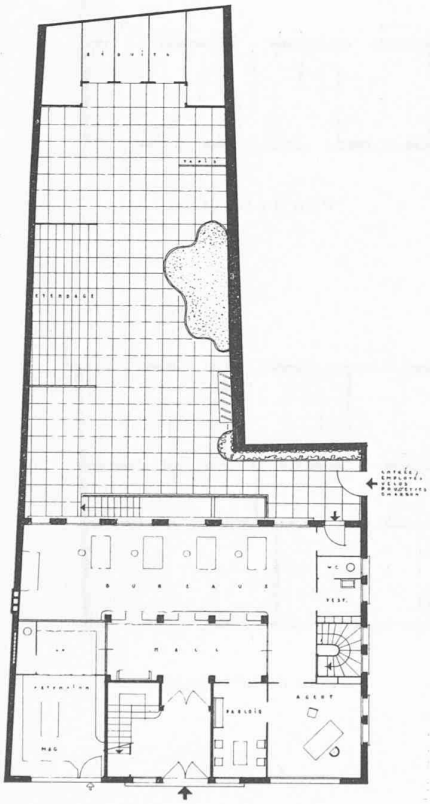

Plan du rez-de-chaussée.

Plan du 1er étage.

2me rang : projet « Roc », M. *René Dormond*, architecte.

Jugement du jury :

Bon projet, bien étudié. — Bon éclairage des locaux. Distribution des bureaux judicieuse ; celui de l'agent gagnerait à être adjacent à celui des employés. — Magasin étriqué. — Bonne distribution des appartements. — Etude de l'entrée et des escaliers peu poussée. — Façade simple, manque d'étude au rez-de-chaussée. — Bonne utilisation d'une surface bâtie minimum.

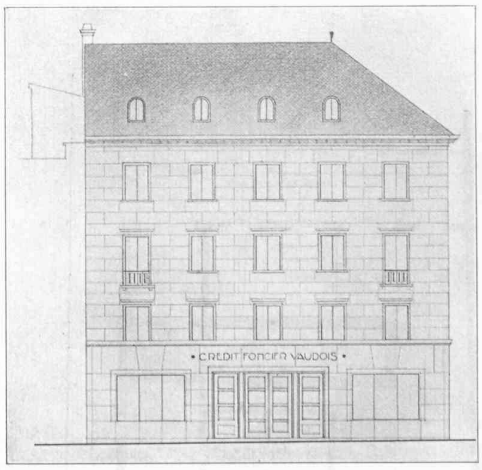

Façade nord.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DU CRÉDIT FONCIER VAUDOIS, A YVERDON

3me rang : projet « Everdon », M. *Antoine Merio*, architecte.

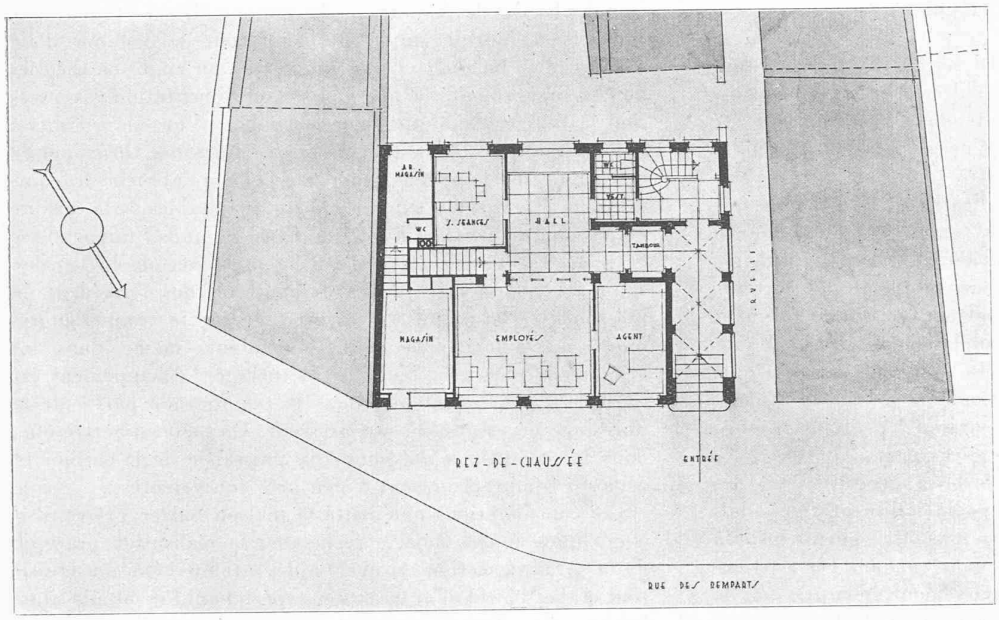

Plan du rez-de-chaussée.

Jugement du jury :

Plans bien étudiés. L'entrée nécessite un parcours trop long pour l'accès aux locaux de l'agence. — Surélévation du rez-de-chaussée sans motif apparent. — Locaux bien éclairés. — Orientation et distribution des appartements critiquables. — Façade avec beaucoup de caractère et bien étudiée.

Plan du 1er étage.

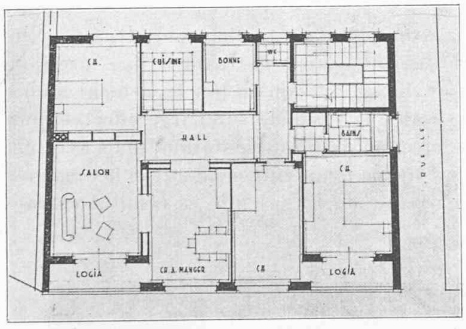

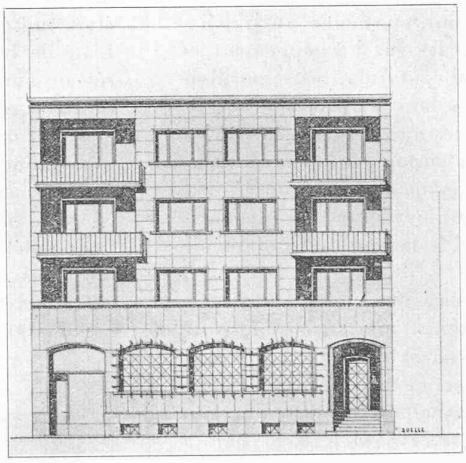

← Façade nord.

4me rang : projet « Jura », M. *Robert Pilloud*, architecte.

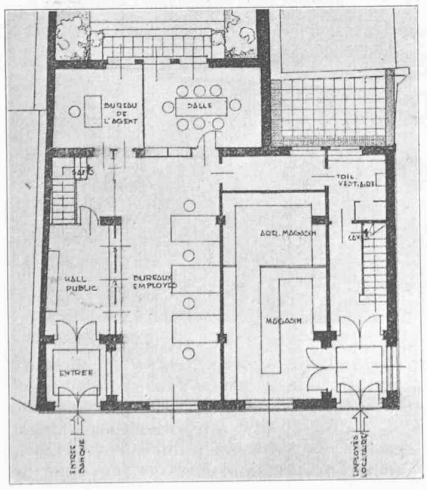

Plan du rez-de-chaussée.

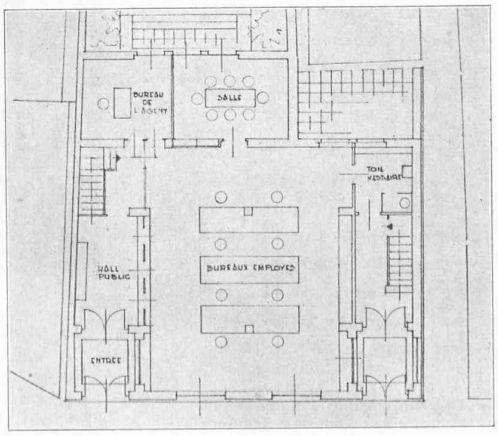

Agrandissement futur.

Jugement du jury :

Accès à la cour condamné.

Eclairage du bureau des employés et du hall public insuffisant.

Orientation des appartements critiquable.

Projet d'agrandissement d'exécution facile.